

GENFIT CONFORTE SA STRUCTURE FINANCIERE EN REALISANT UN PLACEMENT PRIVE DE 2,3 MILLIONS D'EUROS

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), le 11 février 2010 – GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments qui intervient sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques et neurodégénératives, annonce aujourd'hui la levée de 2,3 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés.

Ce placement, mené selon la technique de construction du livre d'ordres accéléré développée par les usages professionnels, et conformément au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier suite aux décisions du Directoire en date des 10 et 11 février 2010 fondées sur la délégation de compétence prévue par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2009, donnera lieu à l'émission d'un total de 391.540 actions nouvelles le 16 février 2010, au prix de 5,90 euros, prime d'émission incluse.

Ce prix, résultant de la confrontation de l'offre et des demandes des actions par les investisseurs selon la technique du livre d'ordres, représente une décote de 11,01% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des cours cotés sur les 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix.

Société Générale Corporate & Investment Banking a agi en qualité de teneur de livre.

Les actions nouvelles représentent 3.47% du capital de GENFIT avant l'augmentation de capital et 3.36% après. Elles sont assimilables aux actions existantes et seront admises sur Alternext de NYSE Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR FR0004163111. Le règlement-livraison est prévu pour intervenir le 16 février 2010.

Cette levée de fonds permet à GENFIT de conforter sa situation financière et de poursuivre sa stratégie de développement, en lui donnant les moyens de maintenir le niveau de ses investissements de recherche sur ses différents programmes en cours.

Jean-François Mouney, Président du Directoire de GENFIT, a déclaré : « Ce placement privé a permis d'accueillir de nouveaux investisseurs institutionnels au capital de GENFIT. Je les remercie pour leur confiance dans notre stratégie et nos perspectives industrielles. »

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques et neurodégénératifs (prédiabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, obésité, Alzheimer...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et

Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitudes. Ce communiqué de presse a été réalisé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

▶1



Communiqué de Presse Press Release

2010

avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie – tels que SANOFI-AVENTIS, SOLVAY, SERVIER – GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre à ces besoins médicaux encore largement sans réponse. Ainsi, GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement et dont le développement est assuré par GENFIT seul ou en collaboration. Le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase II ; deux autres molécules en partenariat avec SANOFI-AVENTIS (AVE0897) et SOLVAY (SLV341) sont en stade très avancé de Phase I.

Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte près de 130 collaborateurs, dont plus de 100 scientifiques. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111). www.genfit.com

Contacts:

GENFIT

Jean-François Mouney - Président du Directoire - 03 20 16 40 00

MILESTONES – Relation Presse

Bruno Arabian - 01 75 44 87 40 / 06 87 88 47 26 - barabian@milestones.fr

Avertissement:

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription de titres, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de vente de titres en France ou dans tout autre pays que la France. Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.

Aucun prospectus relatif à l'offre des actions n'a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et notifié à l'Autorité des marchés financiers. Aucune action n'a été offerte ou cédée ou ne sera offerte ou cédée directement ou indirectement dans le public en France.

Il n'a été diffusé ou permis que soit diffusé et il ne sera diffusé ou permis que soit diffusé dans le public en France, aucun document d'offre relatif aux actions ; ces offres, cessions et diffusions ont été et ne pourront être réalisées en France qu'à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pur compte propre, tels que ces termes sont définis aux Articles L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-4 du Code monétaire et financier. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des actions ainsi acquises ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux Articles L. 411-1 à L. 411-4, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier et aux dispositions réglementaires d'application.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les '" États membres'") ayant transposé la Directive 2003/71/CE dite '" Directive Prospectus '", aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions ordinaires GENFIT rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les actions GENFIT peuvent être offertes dans les États membres uniquement à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2.1. (e) de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué n'est diffusé et n'est adressé (i) qu'à des personnes qui se situent en dehors du Royaume-Uni, (ii) qu'à des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (pour les besoins de ce paragraphe l'"Order") ou (iii) à des "high net worth entities", ou à tout autre type de personnes à qui il peut légalement être communiqué, qui sont visées par l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order (toutes ces personnes constituant ensemble les "personnes

Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitudes. Ce communiqué de presse a été réalisé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.



Communiqué de Presse Press Release

2010

habilitées"), dans chaque cas, à condition que ces personnes soient des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus. Les titres décrits dans le présent communiqué sont exclusivement mis à la disposition des personnes habilitées et toute invitation, toute offre ou tout contrat de souscription, d'achat ou d'acquisition des titres ne pourra être mis en oeuvre qu'avec une personne habilitée. Toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit pas agir sur le fondement, ou tenir compte, du présent communiqué ou d'un élément, quel qu'il soit, de son contenu.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis. Aucun titre ne peut être offert ou vendu aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'exemption conformément au U.S Securities Act de 1933, tel que modifié. Les actions ordinaires de Genfit n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au U.S Securities Act de 1933. En outre, GENFIT n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public d'actions ordinaires de Genfit aux Etats-Unis.

Toute décision d'acheter des actions GENFIT doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant GENFIT. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Société Générale et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Société Générale.

Société Générale conseille GENFIT et seulement GENFIT dans le cadre de ce placement et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable qu'à l'égard de GENFIT en ce qui concerne la protection offerte aux clients de Société Générale ou en matière de conseil dans le cadre de ce placement.

La diffusion, publication ou distribution du présent communiqué est interdite dans tout pays où cela pourrait impliquer une violation du droit ou de la réglementation applicables.